



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE TITRE DE CIRCULATION PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

Cellule Accueil Formalités – Direction Technique 359 rue des Margats 62480 LE PORTEL – 03.21.99.62.98 – accueil.formalites.boulogne@portboulognecalais.fr

## ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

Nom* :	Prénom* :	
Date de naissance* :	Lieu de naissance* :	Code postal* :
Adresse personnelle* :		
Ville* :	Code postal* :	

\*Champs obligatoires

A noter qu'une photo d'identité ainsi que la copie de la pièce d'identité en cours de validité seront à joindre à la demande.

## ENTREPRISE DU DEMANDEUR

Nom de l'entreprise ou service* :
Adresse* :

## NATURE DE LA DEMANDE

Sous-traitant de* :
Durée de validité du titre* : du ..... au .....
(Délai de prévenance de 24h minimum pour un accès d'une journée, sinon 48h minimum sont requis).

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Immatriculation : .....
Pour toute demande d'accès véhicule, la carte grise sera à joindre à la demande.

LE DEMANDEUR		LE DONNEUR D'ORDRE		INSTRUCTION DE LA DEMANDE (CADRE RÉSERVÉ A L'ASIP)	
Date*	Date*			N° de Dossier	Signature de l'ASIP
Cachet et signature de l'entreprise*	Cachet et signature du donneur d'ordre*				

Zones d'accès souhaitées\* :

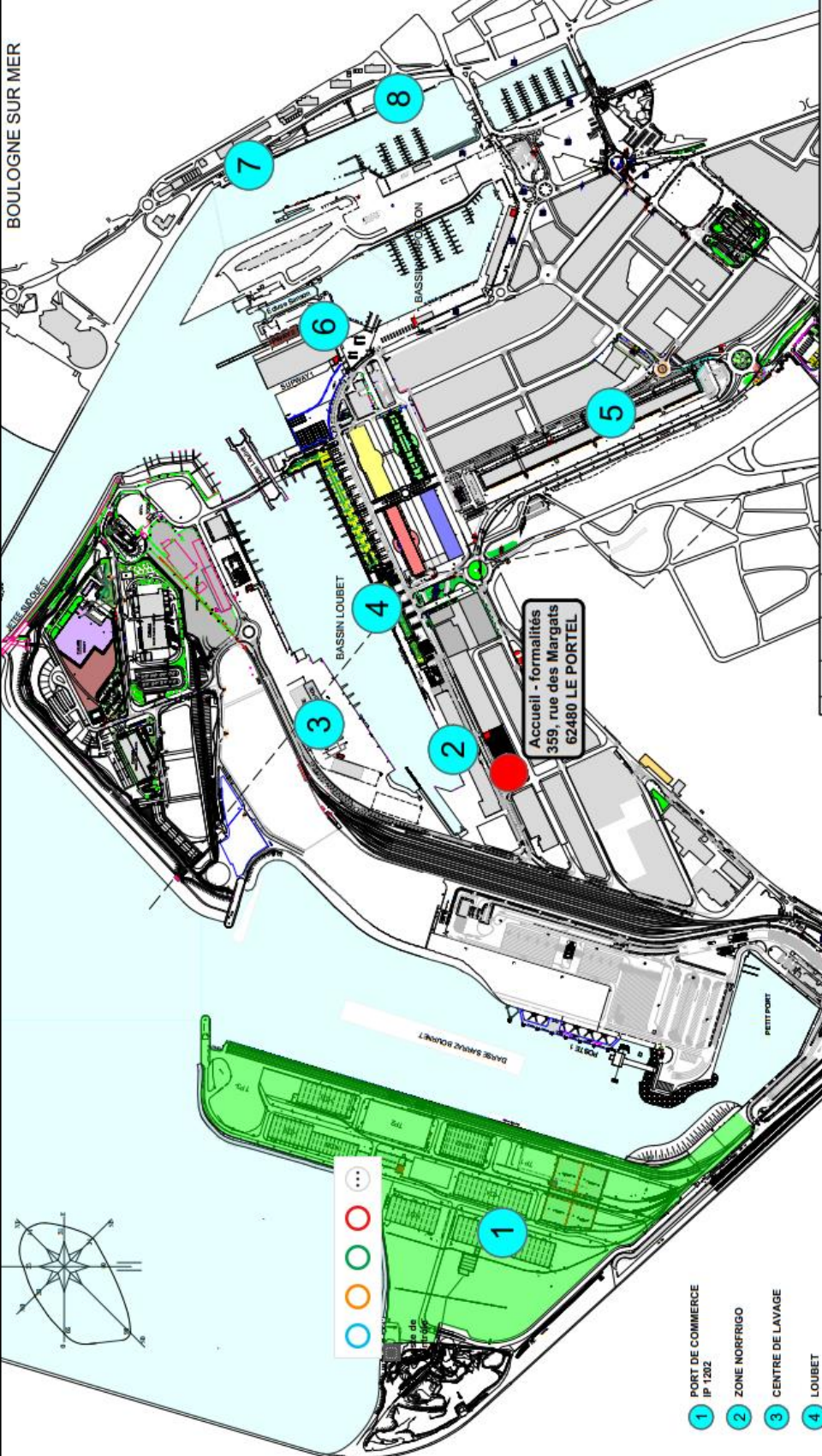
(Plan des Installations Portuaires au verso)

- Commerce - IP 1202
- Ponton Bombard
- Loubet / Gambetta
- Ponton Prestige
- Aire de réparation navale
- Centre de lavage
- Gare de marée
- Zone Norfrigo

Les informations enregistrées dans le fichier sont réservées à l'usage du Département Sûreté de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) pour la délivrance d'une carte ou d'un badge d'accès en zone d'accès restreint ou non accessible au public. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de ce service sur demande écrite par mail à l'adresse accueil.formalites.calais@portboulognecalais.fr ou par courrier au Département Sûreté 285 Avenue du Mérite Maritime 62105 CALAIS CEDEX. En application des articles 27 et 38 de la même loi, nous portons à votre connaissance que les informations sollicitées au présent questionnaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande et que vous ne disposez pas du droit d'opposition prévu par la loi. Le défaut de réponse empêchera la délivrance de la carte ou du badge et interdira votre présence sur les zones closes ou non accessibles au public des ports Boulogne-Calais.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE TITRE DE CIRCULATION PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

Cellule Accueil Formalités – Direction Technique 359 rue des Margats 62480 LE PORTEL – 03.21.99.62.98 – accueil.formalites.boulogne@portboulognecalais.fr



**Accueil - formalités**  
359, rue des Margats  
62480 LE PORTEL

**1** PORT DE COMMERCE  
IP 120Z

**2** ZONE NORFRIGO

**3** CENTRE DE LAVAGE

**4** LOUBET

**5** GARE ROUTIERE DE MAREE

**6** AIRE DE REPARATION NAVALE

**7** PONTON DE PRESTIGE BOMBARD

**8** PONTON GAMBETTA

1. Etablissement	S.P.D.	Modification du plan
2. Adresse	S.P.D.	Changement de nom
3. Date	Entreprise	Objet de modification
4. Etablissement	S.P.D.	Changement de nom
5. Adresse	S.P.D.	Changement de nom
6. Date	Entreprise	Objet de modification

**Société d'Exploitation des Ports du Détroit**  
- Port Boulogne Calais -  
www.portboulognecalais.fr

**PORT DE BOULOGNE SUR MER**  
PLAN DES ZONES D'ACCES RESTREINT

N° SEPDP: PG 000 ENS DV 006

Les informations enregistrées dans le fichier sont réservées à l'usage du Département Sûreté de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPDP) pour la délivrance d'une carte ou d'un badge d'accès en zone d'accès restreint ou non accessible au public. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de ce service sur demande écrite par mail à l'adresse [accueil.formalites.calais@portboulognecalais.fr](mailto:accueil.formalites.calais@portboulognecalais.fr) ou par courrier au Département Sûreté 285 Avenue du Mérite Maritime 62105 CALAIS CEDEX. En application des articles 27 et 38 de la même loi, nous portons à votre connaissance que les informations sollicitées au présent questionnaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande et que vous ne disposez pas du droit d'opposition prévu par la loi. Le défaut de réponse empêchera la délivrance de la carte ou du badge et interdiera votre présence sur les zones encloses ou non accessibles au public des ports Boulogne-Calais.